

ASSOCIATION DES SOURDS DE L'AUDE



Formation de Langue des Signes Française (LSF)

Déclarée en tant qu'organisme de formation à la D.I.R.E.C.C.T.E. sous le n° 91-11-00934-11



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

L'Association des Sourds de l'Aude est aussi accréditée
« Centre de préparation aux épreuves du Diplôme de Compétence en Langue : Langue des Signes Française »



N° SIRET : 411 301 815 000 22 - Code APE : 9499 Z
Chez Harmonie Mutuelle-SMT
20 boulevard Marcel Sembat - 11100 NARBONNE
Tel : 04 68 49 97 07 - Fax : 09 78 59 24 12 - Portable : 06 76 27 73 62
Site : sourds-narbonne.fr - E-mail : lsf.narbonne@gmail.com

L'Association des Sourds de l'Aude est affiliée à l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Aude.
L'ASA est une association du type loi 1901 à but non-lucratif reconnue Organisme d'intérêt général à caractère éducatif, social et humanitaire.

Le diplôme de compétence en langue (DCL)

Qu'est-ce que le DCL ?

Le DCL permet d'évaluer la compétence en langue opérationnelle en milieu professionnel. Il facilite la validation de compétences en langue dans le cadre d'une démarche de développement personnel, d'insertion, de reconversion, d'évolution ou de mobilité professionnelle.

De ce fait, il est de plus en plus utilisé par les acteurs du monde de la formation professionnelle comme certification en amont et/ou à l'issue de dispositifs de formation en langue.

L'originalité du DCL réside dans le scénario proposé aux candidats. Il constitue le support de la mise en situation. Les différentes activités communicatives sont évaluées de manière intégrée dans une évaluation globale: une seule et même épreuve pour tous, un résultat en fonction de la performance réalisée.

Il ne s'agit pas d'évaluer de façon isolée et artificielle une « succession » de compétences dans le but d'obtenir un bon résultat. Cette approche de l'évaluation est très appréciée des entreprises qui souhaitent mesurer la compétence en langue de leurs collaborateurs.

Sa durée de validité est illimitée. Les droits d'inscription s'élèvent à 100 euros.

Quelles sont les particularités du DCL ?

Le DCL a été enregistré à l'inventaire auprès de la commission nationale de la certification professionnelle le 6 février 2015 et inscrit sur la liste nationale interprofessionnelle du Comité Paritaire Interprofessionnel National Emploi Formation (COPANEF) le 7 juillet 2015.

Le DCL s'adresse à tout adulte qui souhaite faire reconnaître ses compétences en langue.

L'examen est accessible sans condition de nationalité, de formation, de diplôme ou d'activité professionnelle préalable.

Il est donc éligible au compte personnel de formation (CPF).

Et le DCL en Langue des Signes Française (LSF) ?

Le DCL est un diplôme national professionnel ouvert à 13 langues, dont la LSF.

A l'ASA, nos formations sont structurées suivant le système de « cycles et de niveaux » prévus par le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Cette même classification de niveaux est utilisée pour les résultats du DCL (exemple « Niveau A2 acquis » correspond au niveau A2 déterminé par le CECRL).

Ce nouvel agrément « Centre de préparation aux épreuves du Diplôme de Compétence en Langue » permet à l'association de vous former à la Langue des Signes et pour ceux qui le désirent de vous préparer à l'examen du DCL-LSF.

Plus de renseignements sur le site <https://www.education.gouv.fr/le-diplome-de-competence-en-langue-dcl-2978>

Nos formations

Retrouvez les statistiques de notre centre de formation sur notre site internet : sourds-narbonne.fr/statistiques et la Politique de protection des données personnelles à l'ASA à la page suivante : sourds-narbonne.fr/renseignements-administratifs

Public Concerné :

Les personnes entendantantes qui souhaitent apprendre la Langue des Signes pour pouvoir communiquer avec un proche sourd ou malentendant (enfant, adolescent, parent...) et lui permettre de s'épanouir.

Les personnes devenues sourdes qui souhaitent ne pas s'enfermer dans l'isolement.

Tout public (à partir de 16 ans) qui pour des raisons personnelles ou professionnelles, est motivé pour communiquer avec les personnes sourdes.

Les stages sont habituellement organisés pour un maximum de 12 personnes. *En cas de retour de restrictions liées à la situation sanitaire du coronavirus, cette jauge sera réduite.*

Nos formations sont ouvertes aux différents handicaps, merci de nous consulter avant pour une adaptation si besoin.

Attention notre salle actuelle de formation n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant.

Durée :

La formation se divise en niveaux de 30 heures réparties selon le calendrier joint et les horaires suivants :

Les stages intensifs (SI) sur 4 jours : 30 heures réparties sur 4 jours de 9h00 à 17h30, selon les jours fériés.

Les stages intensifs (SI) sur 5 jours : 30 heures réparties du lundi 9h30 au vendredi 16h30.

(Les horaires détaillés et lieux des stages seront communiqués à l'inscription).

Descriptif et déroulement :

Cours en présentiel uniquement. Formatrice : personne sourde diplômée maîtrisant la Langue des Signes Française.

Nous utilisons diverses méthodes pédagogiques tout le long de la formation : Démonstrative, maïeutique, magistrale etc.

Les supports pédagogiques sont variés : images, textes, vidéos, jeux, etc.

Matériel et support pédagogiques adaptés (caméra, ordinateur portable, vidéoprojecteur...), local indépendant. bibliothèque spécialisée à disposition.

Mode d'évaluation :

A la fin de chaque niveau une évaluation sommative partielle, sous forme de test, sera effectuée. Le but est de vérifier l'expression et la compréhension. Les critères d'évaluations sont :

- L'expression
- La compréhension
- L'iconicité : capacité de description des objets ou des personnes par leurs formes,...
- Le vocabulaire
- L'aisance, la fluidité
- Le respect des 5 paramètres

A la fin de chaque cycle une évaluation sommative globale, sous forme d'entretien, sera organisée. Le but est de vérifier si le stagiaire a acquis les compétences demandées suivant les critères de niveaux du CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues) et ainsi pouvoir poursuivre l'apprentissage.

Objectifs des niveaux, aptitudes et compétences :

Programme établi selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

A <i>Utilisateur élémentaire.</i>	Cycle A1 (120 heures): Introductif - découverte Etre capable de se présenter et de tenir une conversation avec une personne sourde à rythme lent sur des thèmes basiques de la vie quotidienne à travers des phrases simples.
	Cycle A2 (120 heures): Intermédiaire - usuel Etre capable de suivre et participer à une conversation entre deux personnes sourdes qui signent normalement sur des sujets quotidiens.
B <i>Utilisateur intermédiaire.</i>	Cycle B1 (180 heures): Seuil Etre capable de comprendre une vidéo LSF, de traduire un texte, de participer à un débat en argumentant.
	Cycle B2 (180 heures): Avancé - indépendant Etre capable de réceptionner des vidéos de rythme soutenu sur des thèmes divers et complexes : techniques, sciences. Communiquer avec spontanéité avec un natif de la langue.

Tarifs par niveau selon financement (à partir de 4,70 €/heure) :

	LIEU DES COURS	
	NARBONNE	HORS NARBONNE
PERSONNEL :		
TARIF NORMAL	220 €	240 €
ETUDIANT/DEMANDEUR D'EMPLOI (sur présentation d'un justificatif)	190 €	210 €
REDUIT Sourd, parents d'enfant sourd ou conjoint (sur présentation d'un justificatif)	150 €	170 €
EMPLOYEUR OU ORGANISME FINANCEUR :		
PLEIN TARIF (du 1 ^{er} au 4 ^e niveau = jusqu'à 120 h) Pole Emploi, Opco, Cpf, Autre	450 €	450 €
DÉGRESSIF: (Pour tous les niveaux suivants = après 120 h) Pole Emploi, Opco, Cpf, Autre	430 €	430 €
MDPH	190 €	210 €

Ces tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment pour des stages en dehors de Narbonne en fonction du lieu.

Inscription et prérequis :

Les niveaux se font dans l'ordre (A1.1, A1.2, A1.3, A1.4, A2.1, A2.2, A2.3, A2.4, B1.1, B1.2, ...). Aucun prérequis n'est nécessaire pour le niveau A1.1. Chacun des autres niveaux ne peut être suivi que si le précédent a été acquis auparavant. Si le stagiaire n'a pas suivi le ou les niveaux précédents à l'ASA, il devra présenter une attestation de niveau récente ou effectuer une évaluation auprès de l'association.

Cette évaluation est payante (30 €). Si le stagiaire s'inscrit à au moins un niveau de formation dans l'année scolaire en cours, cette somme sera alors «enregistrée» comme frais d'inscription.

La place d'un stagiaire sera réservée, qu'une fois le formulaire de positionnement rempli et les 30 € de frais d'inscription reçus (suite à l'admission confirmé par l'A.S.A).

Si le stagiaire ne se présente pas au stage, le chèque d'acompte sera encaissé et ne pourra faire l'objet d'un quelconque remboursement (sauf cas de force majeure).